

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 42 + 8 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. F. DE FIGUEIREDO

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mme F. BRACH, MM. G. HALTER, C. WINDSTEIN, D. MARMILLOT - Suppléant -, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, P. ANSTETT - Suppléant -, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL, MM. D. FOLLENIUS - Pouvoir à M. R. LETSCHER -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mme E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Y. KLEIN, P. GANGLOFF - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, A. DANNER, C. FAUTH, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. D. HOLZSCHERER -, C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

Délibération n°6 : Délégation du Conseil au Président pour la signature de conventions de récupération du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des opérations d'investissement à réaliser sur le Domaine Public Routier Départemental

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* de **DONNER** délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour signer avec la Collectivité européenne d'Alsace toutes les conventions particulières à intervenir, établies sur la base du modèle type joint en annexe, et pour procéder, le cas échéant, aux adaptations et modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;

* de **DEMANDER** à être tenu informé des conventions signées, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Francisco DE FIGUEIREDO
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président